

Objet: Conclusion d'un marché de prestation de services avec le Dr Jacques Manya (GC2S) pour une mission de conseil en stratégie santé.

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant le diagnostic réalisé par l'Agence d'Urbanisme Catalane dans le cadre de l'étude Bourg-Centres quant à la démographie du territoire de la Communauté et le constat d'un vieillissement de la population ;

Considérant l'objectif de mettre en œuvre avec les partenaires départementaux et régionaux sanitaires une stratégie de transition gérontologique visant à la prévention de l'isolement et au maintien de l'autonomie ;

Considérant que le Dr Jacques Manya - GERIA CONSEIL STRATEGIE EN SANTE (GC2S) est spécialiste en gérontologie ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec le Dr Jacques Manya (GC2S) une convention pour une mission de conseil visant à établir un plan stratégique sur la transition gérontologique, sur cinq ans, à travers plusieurs domaines d'action publique (urbanisme, habitat, environnement, offre en santé, action sociale...), dans le cadre d'un « rapport économique et social ».

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 26 400 € HT correspondant à la mission de conseil d'une durée estimée de 120 heures, auquel s'ajoute le remboursement des frais de déplacement selon le barème IK URSSAF soit 0,65 € / km, est inscrit au budget Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

15 AVR. 2021

Le Président

Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20210415-2021-04-15D-AU
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021